

SERVICES TECHNIQUES : OPTIMISEZ LA GESTION DE VOS DOSSIERS SINISTRES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA308	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1763,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 18/09/2023 au 20/09/2023

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La formation sera essentiellement consacrée à la résolution de cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Droit du contrat d'assurance dans la gestion du sinistre
- B. Champ d'application des garanties dommages aux biens et responsabilités civiles habitation
 - 1. Étendue des exclusions notamment lorsque l'assuré pratique un sport dans un club affilié
 - 2. Choc d'un VTM contre un arbre appartenant à l'assuré
 - 3. Choc d'un VTM tiers contre un compteur EDF
 - 4. Vol avec introduction clandestine et usage de fausses clefs
- C. Gestion des sinistres Responsabilité Civile Vie Privée (RCVP) et Défense Recours (DR)
 - 1. Déterminer les pourcentages de responsabilités en cas de faute de la victime
 - 2. Conséquences de la faute du tiers, cause partielle du dommage
 - 3. Solution possible en cas de non garantie en DR (protection juridique)
 - 4. Mise en oeuvre du recours de l'assureur RCVP des parents du mineur responsable contre l'école, le conjoint divorcé ou la colonie de vacances en cas de défaut de surveillance
 - 5. Mise en jeu ou non de la garantie Défense Recours lorsque l'assuré a des dommages d'humidité provenant d'un voisin
- D. Gestion des sinistres dégâts des eaux et événements climatiques, exercice des recours
 - 1. Lorsque l'assureur normalement désigné nous oppose sa franchise contractuelle
 - 2. Application de l'IRSI lorsque plusieurs causes sont à l'origine d'un sinistre
 - 3. Modalités de prises en charge des embellissements du copropriétaire d'un logement vacant dans la CIDE COP
 - 4. Étude du risque d'usager
 - 5. Contribution conventionnelle des assureurs sur les honoraires d'expert
 - 6. Gestion des recours dans le cadre de la Convention CIDEPIEC du recueil
 - 7. Quid de l'obligation d'entretien et de réparation des articles 1719 et 1720 du Code Civil
- E. Gestion des sinistres incendie et risques divers - recours conventionnels à exercer et à subir
 - 1. Communication d'incendie
 - 2. Convention de renonciation PI, HE, VAN est-elle applicable dans les actions en remboursement ?
 - 3. Responsabilités d'un ramoneur en cas de départ de feu après son intervention chez l'assuré
 - 4. Recours en cas de dommages électriques contre EDF
 - 5. Évaluer les partages de responsabilités entre le bailleur et le preneur
- F. Gestion des sinistres vol : maîtriser l'application des conventions

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Supports techniques sinistres habitation
Appuis techniques sinistres habitation
Référents techniques sinistres habitation

Responsables d'équipe sinistres habitation

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041 - AA090

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1763,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 26/06/2025 à 21:00